



Département du Gard

SIDSCAVAR

EXTRAIT N° 14/2026

1, allée Pierre Louis Loisil
30400 Villeneuve Lez Avignon

Du
Registre des délibérations du Conseil du Syndical Intercommunal pour le
Développement Social des Cantons de Villeneuve lez Avignon et Roquemaure

Séance du Lundi 9 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de procurations : 1

à 18h00, le Conseil du Syndical Intercommunal pour le Développement Social des Cantons de Villeneuve Lez Avignon et Roquemaure, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Farès ORCET, Président.

Présents :

Madame Karel ARNAU
Monsieur Frédéric ARTHUR
Madame Marceline BRUN
Monsieur Patrick CARRY
Madame Emilie CHAMBE
Madame Catherine CHAUVIN
Monsieur Marc-Édouard COUSTON
Madame Virginie DUMAS-FILLIERE
Madame Martine FAUCON
Madame Marilyne KRIZ-BELLON
Madame Muriel LAMBERT
Monsieur Farès ORCET
Madame Jacqueline TOURANCHE

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Van-Son MUONGHANE

Absents :

Madame Françoise BLANC
Monsieur David GORI
Madame Audrey MOURET
Monsieur Grégory TESTUD

Délibération N° 14/2026

Objet : Constitution d'un groupement de commandes entre le SIDSCAVAR et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Villeneuve Lez Avignon relatif à la passation des marchés de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les services de restauration des entités précitées

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la constitution de groupements de commandes entre des acheteurs pour la passation conjointe d'un ou plusieurs marchés publics ;

Vu le projet de convention constitutive ;

Considérant que les groupements de commandes permettent la mutualisation de moyens techniques et financiers et peuvent être sources d'économies notamment avec des volumes d'achats plus importants ;

Considérant la volonté du SIDSCAVAR et du CCAS de Villeneuve Lez Avignon de se grouper afin de lancer une procédure de consultation de marchés publics relative à la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les services de restauration des entités précitées ;

Considérant que le SIDSCAVAR sera le coordonnateur du groupement de commandes précité ;

Le Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes entre le SIDSCAVAR et le CCAS de Villeneuve Lez Avignon relatif à la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les services de restauration des entités précitées.

DESIGNE le SIDSCAVAR coordonnateur du groupement de commandes précité.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les actes administratifs qui en découleront.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute décision relative à la présente délibération.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

ADOpte

Fait et délibéré, les jour, an et mois susdits.....

Et ont signé au registre les membres présents.....

Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon le mardi 10 mars 2026.

Le Président,

Farès ORCET

